

STATUTS DE CONSTITUTION D'UNE COOPÉRATIVE

1. Nom

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ D'ENTRAIDE POUR LA SURVIE DES PERROQUETS

2. Objet

Exploiter une entreprise en vue de fournir des biens et des services d'utilité personnelle à ses membres utilisateurs dans le domaine des soins aux oiseaux, tout en regroupant des personnes ou sociétés ayant un intérêt économique, social ou culturel dans l'atteinte du présent objet.

3. Indiquer, le cas échéant, si la coopérative choisit d'être régie par le chapitre I du titre II de la loi

Sans objet

4. Autres dispositions

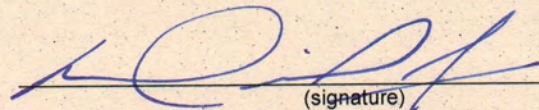
Néant

RÉSERVÉ AU MINISTÈRE

Constitution

COOPÉRATIVE
CONSTITUÉE

Le 7 février 2013
(date)



(signature)

Michel Jean, directeur
Direction du développement des coopératives

Numéro de dossier : 348-796

